



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Téléconsultations

Question écrite n° 31847

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet interroge M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur les téléconsultations. L'épidémie de la covid-19 a mis en lumière le besoin des patients de continuer à consulter leurs médecins sans devoir se déplacer sur place. Ainsi, de nombreuses plateformes en ligne ont rendu possibles les téléconsultations par des logiciels plus ou moins sécurisés. Dès lors, il apparaît nécessaire pour l'État de mettre en place une plateforme commune sur laquelle les praticiens pourraient effectuer ces téléconsultations sans risque de piratage et de vol des données de santé des patients. Il lui demande comment garantir la sécurité des téléconsultations sans plateforme régie par l'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31847

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 octobre 2020

Question publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5405

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)